

# Leçon 4

## Les ordres de gouvernement



### QUESTIONS D'ORIENTATION

**❶ Comment le gouvernement est-il structuré au Canada?**

**❷ En quoi les différents ordres de gouvernement me concernent-ils?**

### BUT

Le Canada compte plusieurs ordres de gouvernement, chacun ayant ses propres représentants élus et domaines de responsabilités. Le gouvernement fédéral est le seul qui touche tous les citoyens du Canada.

Dans cette leçon, les élèves comparent les trois ordres gouvernementaux, soit le fédéral, le provincial et territorial, et le municipal. Les élèves analysent la manière dont ces ordres les touchent, et se penchent sur le leadership, les élus et la répartition des pouvoirs. Puis, les élèves analysent comment ils sont affectés par les différents ordres de gouvernement.

### OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de la leçon, les élèves pourront...

- décrire le système de gouvernance du Canada;
- distinguer les différents ordres de gouvernement
- identifier les enjeux ou les domaines de responsabilité et expliquer la manière dont ils touchent leur vie ou l'affectent directement.

## Introduction

1. En utilisant la fiche 4.1, passez en revue les différents ordres de gouvernement au Canada. Dans des colonnes, ou autre format, inscrivez les éléments suivants au tableau : *Fédéral, provincial ou territorial; municipal; Premières Nations, Métis et Inuit*
2. Demandez aux élèves de déterminer le ordre (fédéral, provincial, municipal) avec lequel ils communiqueraient dans les scénarios suivants :
  - Toi et tes amis(es) souhaiteriez qu'une rampe de planche à roulette soit installée dans le parc.
  - Tu juges qu'il devrait avoir davantage d'aide financière offerte aux jeunes qui poursuivent des études postsecondaires ou des programmes de formation professionnelle.
  - Le lampadaire près de chez toi est brisé et doit être remplacé.
  - Tu visites un pays étranger et tu as besoin de documentation.
  - L'hôpital ou la clinique de ta ville a besoin d'un nouvel appareil pour les rayons X.
  - Tu souhaiterais que ta communauté accueille davantage de réfugiés.
3. En classe, faites un compte rendu en suivant les questions suivantes :
  - Pourquoi est-il important de connaître les responsabilités des différents ordres de gouvernement?
  - Si vous deviez communiquer avec chacun des ordres de gouvernement, comment compteriez-vous vous y prendre?

## Activités

1. Formez des paires et distribuez la fiche 4.2. Demandez aux élèves de remplir les parties qu'ils connaissent sur les ordres de gouvernement au Canada.
2. Ensuite, expliquez la structure du gouvernement au Canada. Utilisez la vidéo « Les ordres de gouvernement », le fichier de diapositives 4 et/ou le document 4.1.

Questions d'orientation :

- Quel est le type de gouvernement du Canada?
- Quel est le rôle de nos élus?
- Quel est le titre donné aux élus de chaque ordre de gouvernement?
- Quel est le titre donné au chef de chaque ordre de gouvernement? Comment est-il choisi?
- Quels sont les domaines de responsabilité de chaque ordre de gouvernement?

Puis, les élèves peuvent continuer à travailler en paire pour compléter l'activité 4.2.

3. Pour chaque ordre de gouvernement, demandez aux élèves de dégager trois éléments ou secteurs de responsabilité et d'expliquer en quoi ils touchent ou affectent leur vie directement (fiche 3.4). Demandez aux élèves de chercher sur Internet des images qui représentent un de ces éléments ou secteurs de responsabilité. Ils peuvent aussi utiliser des photographies qu'ils ont prises de leur collectivité, ou trouver un article récent dans les médias sociaux ou les journaux qui explique en quoi cet enjeu les concerne.

## Conclusion

Une fois la leçon et les activités complétées, demandez aux élèves de remplir le tableau récapitulatif (fiche 4.4).

- La chose la plus importante que j'ai apprise aujourd'hui...
- La chose qui m'a surprise aujourd'hui...
- Le sujet sur lequel j'aimerais en apprendre davantage...

## Complément d'apprentissage

Demandez aux élèves de choisir un enjeu qui leur tient à cœur et d'analyser la manière dont le gouvernement peut agir afin d'améliorer la situation. Les élèves doivent préconiser une action donnée du gouvernement au moyen de la méthode de leur choix. Cela peut inclure la rédaction d'une lettre au(x) ministre(s) en charge du dossier, d'un plaidoyer, des diapositives ou d'une œuvre multimédia.

## MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Le Canada est un État fédéral, une démocratie parlementaire et une monarchie constitutionnelle.

En tant que **monarchie constitutionnelle**, le chef d'État du Canada est un souverain héréditaire (roi ou reine), qui règne conformément à la Constitution. Le souverain est représenté au Canada par le **gouverneur général**, nommé par le souverain sur la recommandation du premier ministre.

Dans les dix provinces, le souverain est représenté par le **lieutenant-gouverneur**, qui est nommé par le gouverneur général sur la recommandation du premier ministre. Habituellement, le gouverneur général et les lieutenant-gouverneurs sont nommés pour des mandats de cinq ans. Il n'y a pas de représentant de la reine au niveau municipal, local ou territorial.

Dans les trois territoires du Canada, les commissaires territoriaux occupent un rôle similaire à celui du lieutenant-gouverneur. Ils sont nommés par le gouvernement fédéral et le représentent.

Un **état fédéral** rassemble des groupes politiques différents au sein d'un gouvernement central (fédéral) chargé de dossiers nationaux et de portée générale, et de gouvernements distincts (provincial ou territorial) chargés de dossiers locaux.

La séparation des pouvoirs repose sur le principe selon lequel la gestion d'un dossier est confiée à l'ordre de gouvernement qui en est le plus près. La répartition des responsabilités est notamment définie aux articles 91 et 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

Le **gouvernement fédéral** est responsable de l'ensemble du pays et de tous dossiers d'intérêt national et international, comme l'armée, les relations avec d'autres pays, le commerce international, la monnaie et la devise, les pêches et océans, le droit criminel et la sécurité publique.

Les **gouvernements provinciaux et territoriaux** sont responsables des questions qui ont trait à leur propre province ou territoire et aux affaires régionales, incluant l'éducation, les soins de santé, le bien-être social, le transport et les routes.

Les **autorités locales et municipales** se voient attribuer leurs pouvoirs par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Elles sont responsables d'enjeux locaux comme la collecte des ordures et le recyclage, les bibliothèques, le transport en commun, les parcs municipaux et les loisirs.

Il existe d'autres types de gouvernements dans certaines communautés métisses ou inuites, ou des Premières Nations. Ces gouvernements ou conseils partagent fréquemment des responsabilités avec le gouvernement de leur province ou de leur territoire ou avec le gouvernement fédéral.

Sur certains enjeux, les différents ordres de gouvernement sont appelés à travailler ensemble en raison de compétences partagées. Par exemple, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les autorités municipales sont chacun responsables de l'environnement. Le gouvernement fédéral applique la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et réglemente les cours d'eau qui servent pour la pêche et le transport maritime. Les gouvernements provinciaux réglementent l'aménagement du territoire, l'exploitation minière et les émissions nocives. Les autorités municipales sont chargées du zonage, de la collecte des ordures et du traitement des eaux usées.

Chaque ordre de gouvernement est formé d'élus qui représentent la population (électeurs) de leur secteur désigné (circonscriptions, quartiers, municipalités). Les **élus** sont responsables de proposer des projets de loi (lois potentielles), de les étudier, d'en débattre et de les adopter, et de soulever les enjeux qui touchent leurs commettants.

Les représentants fédéraux, provinciaux ou territoriaux sont appelés députés et parfois, ils peuvent être appelés députés à la Chambre d'assemblée. Les élus au niveau municipal sont généralement appelés des conseillers ou échevins.

La plupart des députés fédéraux et provinciaux appartiennent à un parti politique. Un **parti politique** est un groupe de personnes ayant une vision, des idées et des intérêts communs et dont l'objectif est de prendre le pouvoir afin de faire changer les choses. Dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, comme dans la plupart des municipalités, il n'y a pas de partis politiques.

Le chef du gouvernement au niveau fédéral ou provincial ou territorial se nomme le premier ministre. Dans les deux cas, le chef du parti qui obtient le plus grand nombre de députés au parlement ou à l'assemblée législative assume généralement le rôle de chef du gouvernement. De ce fait, nous n'élisons pas le premier ministre de façon directe.

Le chef de l'autorité municipale est en général appelé un maire, un préfet ou un président de conseil. Ces chefs sont élus directement par la population.